

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 MAI 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 24

Procurations : 7

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2023/4/16

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix-sept mai deux mil vingt-trois.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, BERTOCHIO Cédric, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine

Absents excusés

BETTI Alain, BONNAFFOUX Luc, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine et ROUX Lionel

Procurations

M. BETTI Alain donne procuration à M. CESTER Francis
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BOREL Christian
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène
M. ROUX Lionel donne procuration à M. CARRET Bruno
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour la réalisation du Projet de véloroute "La Durance à Vélo", études et travaux

Vu l'inscription du projet d'aménagement cité en objet au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes :

Vu l'opportunité du 6^{ème} Appel à Projet du Fonds National Mobilités Actives ;

Vu le Décret n° 2022-635 du 22 avril 2022, autorisant la circulation des engins à moteur sur une voie verte pour la desserte des parcelles agricoles riveraines ;

Vu la délibération n°2022/3/19 du 14 juin 2022 de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) autorisant la sollicitation du Monsieur le Préfet des Hautes Alpes pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de réaliser le projet d'aménagement cité en objet ;

Vu le coût total du projet valorisé à la suite des études d'avant-projet en 2022 et 2023, soit 5 658 974,00 € dans son ensemble, dont 5 598 974,00 € pour un aménagement en site propre et 60 000,00 € en voie partagée.

La Véloroute "La Durance à Vélo" est un projet d'intérêt régional d'aménagement cyclable reliant Avignon à Monétier les Bains, dont 12 km sur le territoire de la CCSPVA, 7 km devraient être en site propre, dont 4 km en voie verte autorisée à la circulation des engins agricoles.

"La Durance à Vélo" permettra à terme de circuler à vélo en toute sécurité de Gap à Chorges, en passant par les pôles d'attractivité du territoire : écoles et collèges, commerces et Zones d'Activité Économique, pôles résidentiels et multimodaux de La Rochette, La Bâtie+Neuve et Montgardin.

Il est nécessaire de solliciter le concours du fonds Mobilités Actives dans le cadre de son 6^{ème} appel à projet pour mener à bien cet aménagement, si structurant pour notre territoire.

Il est à noter que le Fonds ne finance que la part en site propre.

Le budget prévisionnel de l'aménagement en site propre sur les communes de La Rochette, La Bâtie-Neuve et Montgardin est ainsi financé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montants HT	Intitulés	Montants HT
Maîtrise d'Ouvrage	109 000,00 €	Région Sud / PACA (30%) Nos Territoires d'Abord	1 679 692,00 €
Maîtrise d'œuvre	538 989,00 €	État AAP Mobilité Active (50%)	2 799 487,00 €
Réalisation	4 950 985,000 €	CCSPVA (20%)	1 119 795,00 €
TOTAL RECETTES	5 598 974,00 €	TOTAL DÉPENSES	5 598 974,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le président à solliciter la préfecture des Hautes-Alpes pour une subvention au titre de l'Appel à Projet Fonds Mobilité Active ;
- Autorise Monsieur le président à solliciter la Région Sud / PACA pour une subvention au titre du contrat Nos Territoires d'Abord ;
- Autorise Monsieur le président à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 mai 2023
Et de la publication, le 31 mai 2023

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.